

RÈGLEMENT DE LA SAINTE ROSE 2022

PRÉLIMINAIRE

La Sainté Rose est une manifestation solidaire s'inscrivant dans le cadre d'Octobre rose. Les bénéfices seront reversés à la Ligue contre le cancer Loire.

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou les poussettes pour enfants autorisées en fin de cortège. Le présent règlement définit les règles applicables à l'ensemble de la manifestation.

STOP Covid ?

La Sainté Rose 2022 est organisée sans contrainte particulière à ce jour, mais susceptible d'être modifiée selon les conditions sanitaires du moment.

Ce règlement sera donc potentiellement modifié. Si nécessaire, nous serons en capacité de réactiver les conditions d'accueil en place en 2021. Dans un souci de protection de l'ensemble du public accueilli, votre participation sera conditionnée au respect des consignes en vigueur à date.

Et que la Fête soit belle malgré tout !

Art 1 : DATES, LIEU ET NATURE DE LA MANIFESTATION

Dates :

– 16/10/2022 :

Cette manifestation se déroulera le dimanche 16 octobre 2022, sauf avis contraire des autorités compétentes selon les règles sanitaires du moment ou autre raison impérieuse.

– 15/10/2022 : **le retrait des dossards est très fortement conseillé le samedi 15 octobre de 11h à 18h** au Parc François Mitterrand.

Bien que déconseillé, il sera également possible le dimanche 16 octobre de 8h à 10h30 uniquement.

Si vous ne souhaitez pas vous déplacer le jour J, votre inscription sera un geste solidaire qui vous donnera droit à un T-Shirt à récupérer la veille selon les modalités de retrait des dossards ou après l'évènement selon des modalités qui vous seront communiquées.

Lieu :

! Inscriptions exclusivement en ligne à partir de notre site internet.

Saint-Etienne / Salle Omnisports & Parc François Mitterrand :

-Accueil et Village animation

-Départ-arrivée marche/course

Accès à l'évènement : Bd Jules Janin OU accès parking Zénith.

Nature :

Cette manifestation n'est pas une compétition : pas de chrono ni classement.

Elle regroupe 1 épreuve enfant de 4 à 10 ans et 2 épreuves ouvertes à tous en allure libre (marche, marche nordique ou course).

Des récompenses seront remises sous forme de lots par tirage au sort.

Les parcours sont entièrement balisés et sécurisés à la fois par les bénévoles de l'équipe organisatrice et la Police municipale.

Le Village Animation est ouvert à tous (Stands d'information et restauration)

Art 2: ORGANISATEUR

La manifestation « La Sainté Rose » est organisée par AthléForm'42, association Loi 1901, club sport-loisir affilié à la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) avec le soutien de la ville de Saint-Etienne et de nombreux bénévoles adhérents du club. Les bénéfices ainsi que les dons sont intégralement reversés à la Ligue contre le Cancer Loire.

Contact : AthléForm'42 – Sainté Rose / Stade de l'Etivallière à Saint-Etienne

(Pas de permanence sur place)

www.lasaintrose.fr / lasaintrose@outlook.fr

Art 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**3-1 : Epreuve enfants / Les Matrus (environ 400m)**

Epreuve réservée aux enfants de 4 ans à 10 ans

Années de naissance entre 2012 et 2018

Départ par tranche d'âge.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs au retrait des dossards.

3-2 : Marche -marche nordique -course loisir allure libre (pas de chrono)

La Grabotte (environ 2km) & La Pampille (environ 5km)

Ces épreuves en « allure libre » sont ouvertes à tous sans condition d'âge.

Les participants sont dispensés de fournir un certificat médical ou une licence.

Les mineurs devront être accompagnés d'un adulte.

Les poussettes pour enfants sont autorisées en fin de cortège.

3-3 : Animaux

Nos amis les animaux ne sont pas autorisés sur les parcours.

3-4 : Village Animation

Stands d'information, buvette, boutique Sainté Rose

3-5 : Horaires

Samedi 15 octobre : 11H – 18H

Dimanche 16 octobre : 8H / 15H

Art 4 : ASSURANCE

4-1 : Responsabilité civile

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de la manifestation auprès de la GMF. Cette assurance couvre les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants.

4-2 : Individuelle accident

Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance.

Art 5: INSCRIPTIONS

5-1 : Tarifs / Clôture des inscriptions

Parcours des Matrus (Enfants de 4 à 10 ans) : 4 Euros

Parcours La GRABOTTE (2 kms) & La PAMPILLE (5 kms) :

Adultes & jeunes à partir de 10 ans : 12 Euros

Clôture des inscriptions :

- Jeudi 13 octobre 17H aux 2 boutiques Terre de Running
(7 Rue Traversière ET 44 Rue de Terrenoire) ·
- Vendredi 14 octobre minuit en ligne sur notre site

Possibilité d'accéder aux Animations du Village sans participer aux parcours.

5-2 : Droits d'inscription

Les droits d'engagement sur les parcours comprennent :

- Un dossard pour les 3 parcours : Matrus, Grabotte et Pampille
- Un T-Shirt Sainté-Rose, selon tailles et stocks disponibles (T-Shirt réservé aux 3000 premiers inscrits en ligne)
- un Tour de cou pour les enfants inscrits à la course des Matrus
- la sécurité des concurrents sur le parcours
- l'accès au Village Animation

5-3 : Rétractation

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non participation.

Art 6 : MODIFICATION -ANNULATION

6-1 : Force majeure

En cas de force majeure, pour des raisons sanitaires ou de sécurité, l'organisateur se réserve le droit à tout instant de mettre fin à la manifestation en cours, de modifier les parcours ou d'annuler la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous nos moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

6-2 : Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

6-3 : Inscription = Achat de T-Shirt

Si les conditions ne nous permettent pas de donner le départ de la Sainte Rose, votre inscription sera transformée en «achat de T-Shirt » pour rester solidaire et collecter des fonds malgré tout pour les patient(e)s accompagné(e)s par la Ligue contre le cancer Loire. Les modalités de distributions seront dans ce cas données par tous nos moyens de communication (site internet, page Facebook, messagerie électronique).

Art 7 : SECURITE

7-1 : Mesures barrières dans le cadre de l'épidémie COVID 19

Si nécessaire, des mesures adaptées seront mises en œuvres pour se conformer aux directives de l'autorité administrative à la date de la manifestation.

Tous nos moyens de communication seront utilisés pour vous indiquer les obligations du moment (Informations sur notre site internet & page Facebook ainsi que sur votre messagerie électronique)

Pour le maintien de l'événement et la protection de tous nous vous demanderons de vous conformer à ces mesures.

7-2 : Plan Vigipirate

Ne connaissant pas à l'avance le niveau du dispositif plan vigipirate à date de la Sainté Rose, il est conseillé de limiter vos bagages à main pour faciliter un éventuel contrôle à l'entrée du village de la manifestation.

7-3 : Parcours

Circuit Les Matrus : entièrement tracé dans le Parc Mitterrand

Circuit La Grabotte : entièrement tracé dans le Parc Mitterrand et à proximité

Circuit La Pampille : Parc Mitterrand et ville sur des voies sécurisés.

Des bénévoles et la Police Municipale seront postés en plusieurs points du parcours pour guider et sécuriser certains passages. Merci de respecter leurs informations.

7-4 : Les secours

Un dispositif de secours est assuré par un organisme agréé par la Sécurité Civile.

Tout participant est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre participant et dans l'attente des secours.

Art 8 : DROIT A L'IMAGE

De par leur participation, les participants (es) renoncent à tout droit personnel à image (fixe ou audiovisuelle) et autorisent l'organisateur ainsi que les ayant-droits et partenaires à utiliser celle-ci, prises à l'occasion de sa participation à la Sainté Rose, sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, selon la loi, les règlements ou les traités en vigueur.

Art 9 : RGPD (Le règlement général sur la protection des données)

Le RGPD s'inscrit dans la continuité de la Loi française Informatique et Libertés de 1978 établissant des règles sur la collecte et l'utilisation des données sur le territoire français.

Conformément à cette règle, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

L'organisateur s'engage à ne faire aucun usage des données collectées au-delà de la Sainté Rose.

Art 10: ENVIRONNEMENT

Aucun déchet n'est autorisé à être rejeté volontairement.

Nous vous conseillons de venir avec votre gobelet personnel, des gobelets réutilisables « Sainté Rose » seront en vente sur place.

Art 11 : ACCEPTATION COMPLETE DU REGLEMENT

Tout participant s'inscrivant à la Sainté Rose reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sans réserve.

Le règlement sera affiché le jour de la manifestation, au stand retrait des dossards.

